



**PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Lettre d'information n°1 sur le plan France Relance en région Centre-Val de Loire

26 octobre 2020

Rédaction : SGAR

Cette lettre a pour objectif de transmettre une information régulière (bimensuelle) sur la mise en œuvre progressive du plan France Relance en région Centre-Val de Loire, notamment le lancement de nouvelles démarches (AAP, AMI, recensements régionaux...) et la clôture de démarches déjà lancées.

1. Informations générales

Le plan France Relance a été annoncé par le Gouvernement le 3 septembre 2020. Doté de 100 Mds€ il viendra construire la France de 2030. Il est articulé autour de trois volets : écologie, compétitivité et cohésion. L'ensemble des services de l'État et ses partenaires sont mobilisés pour que la région Centre-Val de Loire puisse mobiliser les fonds du plan de relance de manière efficiente et au plus près de son territoire.

2. Informations par mesure

Voici la liste de l'ensemble des dispositifs/démarches en cours et clos au 20 octobre 2020. Les prochaines lettres d'information préciseront uniquement les informations nouvelles :

Volet écologie	
Rénovation énergétique des bâtiments	Les AAP nationaux sur la rénovation énergétique des bâtiments de l'État et des bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche sont clos depuis le 9 octobre.
Transition écologique et rénovation énergétique des TPE/PME	Dans le cadre de cette mesure, un crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des locaux des TPE/PME a été mis en place. Ils concernent les TPE/PME (tous secteurs d'activités confondus), soumises à l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés, propriétaires ou locataires de leurs locaux, qui engagent des travaux d'amélioration d'efficacité énergétique de leurs bâtiments (bureaux, commerces, entrepôts...). Ce crédit d'impôt est de 30 % des dépenses éligibles dans la limite de 25 000 € par entreprise.
Sécuriser les infrastructures d'eau potable et d'assainissement	- Plusieurs AAP sont en cours pour l'assainissement sur le bassin Loire-Bretagne sur l'assainissement, la continuité écologie et l'action territoriale ; - Plusieurs dispositifs renforcés sont ouverts sur le bassin Seine-Normandie ces mêmes sujets. Des dispositifs sont également ouverts sur l'hygiénisation des boues sur les 2 bassins.
Décarbonation de l'industrie	- 1 AAP national Ademe sur l'efficacité énergétique dans les procédés industriels a été clos le 20/10/2020. - 1 AAP national Ademe « biomasse » a été clos le 20/10/2020 - 1 AMI national Ademe ouvert jusqu'au 09/11/2020

Investissement dans le réemploi et le recyclage	<p>- AAP national Ademe en cours sur l'incorporation du plastique : https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20200922/orplast2020-168</p> <p>- AAP national Ademe sur la production d'énergie à partir des combustibles solides de récupération : https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201020/energiecsr2020-144</p>
Modernisation des centres de tri, recyclage et valorisation des déchets	- AAP régional Ademe sur la généralisation du tri à la source des biodéchets jusqu'au 15/12/2020 : https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20200709/cvdlbiodec2020-134
Accélérer la transition agro-écologique	Un AAP national a été lancé dans le cadre du Fonds Avenir Bio, jusqu'au 12 janvier 2021, pour soutenir le développement et la structuration des filières biologiques. Après le 12 janvier, les dossiers seront reçus en guichet, avec une instruction au fil de l'eau : https://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/espace-candidature-fond-avenir-bio/
Amélioration de la résilience énergétique des réseaux électriques	Les autorités organisatrices de la distribution d'électricité ont été sollicitées par le MTE/DGEC afin de transmettre des projets pour le 23 octobre.
Développer une filière hydrogène	<p>AAP national Ademe sur les écosystèmes territoriaux hydrogène (3 dates de dépôt décembre 2020, mars 2021, septembre 2021) : https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20201013/ecosysh22020-165</p> <p>AAP national PIA/Ademe sur les briques technologiques et démonstrateurs (fil de l'eau jusqu'au 31 décembre 2022) : https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20201013/inodemo-h22020-176</p>
Plans de soutien aux secteurs automobile et aéronautique	2 AAP nationaux Bpifrance en cours jusqu'au 17/11/2020 https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/plans-de-relance-automobile-et-aeronautique

Volet compétitivité

Sécuriser nos approvisionnements stratégiques	Un AAP est en cours jusqu'à consommation de l'enveloppe (instruction au fil de l'eau) : http://images.entreprise.com-bpifrance.fr/Web/BPIFranceFinancement/%7Bcc43f957-fcfc-443b-a75c-7abdd769470c%7D_reglement_Intervention.pdf
Relocalisation : soutien aux projets industriels dans les territoires	Des remontées de projets des acteurs économiques (niveau départemental et régional) ont été effectuées. Les premiers lauréats devraient faire l'objet d'une annonce du préfet de région à la suite de la revue de projets du 29/10/2020.
Soutien à l'investissement industriel dans les territoires	L'AAP résilience est ouvert jusqu'au 17/11/2020 : http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/sites/centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/aap_resilience_bpi_dge .